

20 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2006](#)

Nouveau siège de l'OTAN

Prise en charge par la Belgique de l'aménagement intérieur des zones des délégations nationales

Prise en charge par la Belgique de l'aménagement intérieur des zones des délégations nationales

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a accepté la prise en charge par la Belgique de la gestion des études et des travaux d'aménagement intérieur des zones des délégations nationales des pays membres intéressés, dans le cadre de la construction du nouveau siège permanent de l'OTAN à Bruxelles. Le 8 décembre 2004, un Memorandum d'entente a été signé entre la Belgique et l'OTAN pour la reprise par la Belgique de la gestion du projet de construction du nouveau siège de l'Alliance à Bruxelles. Le projet couvert par le memorandum d'entente comprend les études et la construction des infrastructures du nouveau siège, à l'exclusion des travaux d'aménagement intérieur des délégations nationales des pays membres. La prise en charge de l'aménagement intérieur des zones des délégations nationales présente pour la Belgique le double avantage de renforcer sa visibilité par rapport aux autres nations et de limiter les problèmes de coordination lors de l'exécution des travaux, grâce au fait que le nombre de chantiers simultanés sera réduit. Le Conseil des Ministres a mandaté le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de la Défense pour la signature de l'avenant au Memorandum d'entente avec le Secrétaire général de l'OTAN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe